

CC. Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur. Question orale de P. DEBRY, Conseiller communal, relative à la reprise de parcs communaux par la Région.

GR. Toepassing van het artikel 51bis van de reglement van inwendige orde. Mondelinge vraag van P. DEBRY, gemeenteraadslid, aangaande de overname van gemeentelijke parken door het gewest.

P. DEBRY pose la question orale suivante :

P. DEBRY stelt de mondelinge vraag :

En réponse à une récente (avril 2017) interpellation au Parlement Bruxellois, la Ministre de l'Environnement a déclaré :

- *Que le Gouvernement régional a décidé en juillet 2016 du principe de la reprise de la gestion de 4 parcs communaux par Bruxelles Environnement, suite à des demandes introduites par les communes*
- *Que ces 4 parcs sont situés à Molenbeek et à Anderlecht*
- *Qu'un budget de 2 millions d'euros était affecté à l'opération, dont la majeure partie pour les frais de personnel (43 postes étant prévus)*
- *Qu'une partie du personnel avait déjà été engagé*
- *Que la reprise effective était programmée pour cet automne*
- *Que des conventions seraient bientôt présentées aux communes afin de fixer la forme juridique du transfert, le périmètre exact, le partage des responsabilités et l'éventuelle collaboration entre les communes et la Région*

Il semblerait que cette opération concernera trois parcs molenbeekoïses et le parc Forestier à Anderlecht.

Pouvez-vous me dire où en est ce dossier ?

Confirmez-vous que c'est suite à la demande de la commune que ce transfert est envisagé ? Cette demande concernait-elle d'autres parcs ?

Avez-vous déjà reçu un projet de convention ?

S'agit-il d'une simple reprise de gestion, ou bien un transfert de propriété est-il envisagé ?

Pouvez-vous confirmer que ce transfert devrait avoir lieu encore cet automne ?

Monsieur l'échevin AKOUZ répond qu'il s'agit bien d'une reprise de gestion et non pas d'un transfert de propriété. Des réunions de travail ont eu lieu au mois de mai avec "Bruxelles-Environnement", suite à la notification par la Ministre au mois d'avril de la décision du gouvernement bruxellois. Le Collège discute actuellement des modalités techniques de la reprise du parc par la Région, et il attend la convention qui devrait, en principe, arriver dans le courant de cet automne pour être présentée au Conseil communal au plus vite. Le Collège ne dispose pas encore des montants, ni le nombre de personnes qui vont gérer ce parc, mais toutefois, nous sommes dans la phase finale de la gestion de ce parc.

P. DEBRY demande si d'autres propositions ont été faites par la Commune et, dans le cadre de ces discussions, d'autres transferts sont-ils envisagés ?

Monsieur l'Échevin AKOUZ explique qu'il y a un intérêt de "Bruxelles-Environnement" pour trois autres parcs, mais cela doit encore être analysé par le Collège : parc des Goujons, parc Crickx et parc des Colombophiles.
